

Une aide juridique de 1^{ère} ligne

Vous avez un problème, un litige...vous avez besoin d'un avocat et vous pensez ne pas en avoir les moyens....

Ayez le bon réflexe et présentez-vous à la permanence juridique. Ce service est accessible à tous gratuitement et à tout le monde sans exception. Une permanence juridique se tiendra au CPAS de Floreffe *chaque 1^{er} jeudi du mois à 14h00*.

Calendrier des permanences pour l'année 2011:

le 3 mars 2011
le 7 avril 2011
le 5 mai 2011
le 9 juin 2011
le 7 juillet 2011
le 4 août 2011
le 1 ^{er} septembre 2011
le 6 octobre 2011
le 3 novembre 2011
le 1 ^{er} décembre 2011